

Le Maire de Condé-en-Normandie,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-2,

Vu le code de la route,

Vu le code des transports,

Vu le décret N°2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'Observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du Comité national des transports publics particuliers de personnes et des commissions locales des transports publics particuliers de personnes,

Vu la société TAXI LECOUSIN Michel N° d'immatriculation au RCS 391 699 915 du 09 juillet 1993.

ARRETE

Article 1 – Monsieur LECOUSIN Michel, gérant de la société TAXI LECOUSIN, immatriculée au RCS de Caen sous le numéro 391 699 915 depuis le 09 juillet 1993 est autorisé à faire stationner un véhicule taxi sur la voie publique de la commune de Condé-en-Normandie, (commune déléguée de Condé-sur-Noireau), jusqu'au 31 décembre 2023, et ce dans le cadre de son activité professionnelle.

Article 2 – Le véhicule autorisé sur cet emplacement de stationnement est le suivant :
Véhicule de la marque Renault, marque Mégane Break dont le numéro d'immatriculation est FR-553-BN.

Article 3 – Toute modification intervenant dans l'exploitation du véhicule de taxi devra être notifiée dans les meilleurs délais à l'autorité municipale.

Article 4 – La présente autorisation peut être suspendue ou retirée par l'autorité municipale après avis de la commission locale des transports publics particuliers de personnes, lorsque l'autorisation n'est pas exploitée de façon effective ou continue, ou en cas de violation grave ou répétée par son titulaire du contenu de cette autorisation ou de la réglementation applicable à la profession.

Article 5 – Madame Le Maire Valérie DESQUESNE est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au titulaire de l'autorisation de stationnement et adressé en copie à la préfecture et à la direction départementale de la sécurité publique et à la brigade de la gendarmerie concernée.

Fait à Condé-en-Normandie, le 14 décembre 2022

Valérie DESQUESNE
Maire de Condé-en-Normandie
Vice-Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau
Vice-Présidente du Conseil départemental du Calvados

